



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2015

RESTAURATION SCOLAIRE

Renouvellement du prestataire de service

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat avec la Société API pour les fournitures de repas en liaison froide au restaurant scolaire de Venoy.

Tarifs de la Restauration Scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas permet de contribuer aux charges communales concernant :

- le bâtiment de la cantine
- le personnel communal affecté à la restauration scolaire
- le prestataire fournissant les repas

Le Conseil Municipal décide exceptionnellement de ne pas augmenter le prix des repas servis à la cantine scolaire et resteront de la façon suivante pour la rentrée 2015 :

- 3,45 € pour les enfants scolarisés inscrits à la cantine
- 3,45 + 3 = 6,45 € pour les enfants scolarisés non inscrits à la cantine à la date prévue sur le coupon d'inscription
- 4,50 € pour les enseignants
- 5,40 € pour les personnes n'entrant pas dans les catégories mentionnées ci-dessus.

CENTRE DE LOISIRS DES MARMOUSETS

Le Conseil Municipal décide d'implanter un bureau modulaire pour le directeur du Centre de loisirs des « Marmousets » vers le pôle périscolaire et l'école mais au préalable sollicite une subvention auprès de la CAF.

TERRAINS

Pour le projet de lotissement, il est nécessaire d'acquérir des terrains au bourg pour tenter de maîtriser son urbanisation. Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur à l'amiable des terrains du bourg au tarif de 10€ le m² jusqu'au 31 décembre 2015 et de lancer au-delà de cette date, le projet d'utilité publique permettant d'acquérir les terrains par voie réglementaire à la valeur des domaines.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer un échange à Egriselles afin d'élargir le chemin des Prés Milon

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que La Lyonnaise des Eaux devient SUEZ Environnement. Donc tout particulier recevra prochainement sa facture d'eau à l'entête de SUEZ Environnement.